

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications, et que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

RUBRIQUE 1 — Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: Adamas Pro Gum

Autres moyens d'identification:

UFI: 39W7-50H4-300W-QF44

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées: Rinçeuse gommeuse

Usages déconseillés: Applications industrielles uniquement

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

ECO3 BV
 Septestraat 27
 2640 Mortsels
 Belgique

Téléphone: +32 3 4442111
Télécopie: +32 3 4447094
E-mail: electronic.sds@eco3.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

Téléphone en cas d'urgence : +32 3 4443333 (24h/24h)
 Centre Antipoisons : +32 70 245245

RUBRIQUE 2 — Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Le produit n'a pas été classé comme dangereux selon la législation en vigueur.

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements.

Non répertorié

Remarques Contient Produits biocides

2.3 Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Propriétés perturbant le système endocrinien-Toxicité

La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications, el que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

Propriétés perturbant le système endocrinien-Écotoxicité

La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 3 — Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Désignation chimique	Concentration	N° CAS	N°CE	N° d'enregistrement REACH	facteurs M:	Notes
du 2-méthyl-2H-isothiazole-3-one	0,0015 - <0,1%	2682-20-4	220-239-6	Aucune information disponible.	Toxicité Aquatique (Aiguë): 10; Toxicité Aquatique (Chronique): 1	
du 1,2-benzisothiazole-3(2H)-one	0 - <0,036%	2634-33-5	220-120-9	Aucune information disponible.	Toxicité Aquatique (Aiguë): 1; Toxicité Aquatique (Chronique): 1	
mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1)	0,001 - <0,0015%	55965-84-9		Aucune information disponible.	Toxicité Aquatique (Aiguë): 100; Toxicité Aquatique (Chronique): 100	

* Toutes les concentrations sont exprimées en pourcentage pondéral sauf si le composant est un gaz. Les concentrations de gaz sont exprimées en pourcentage volumique.

Cette substance est soumise des limites d'exposition sur le lieu de travail.

Cette substance est répertoriée comme SVHC.

Classification

Désignation chimique	Classification	Notes
du 2-méthyl-2H-isothiazole-3-one	Classification: Acute Tox.: 2: H330; Acute Tox.: 3: H301; Acute Tox.: 3: H311; Skin Sens.: 1A: H317; Eye Dam.: 1: H318; Skin Corr.: 1B: H314; Aquatic Chronic: 1: H410; Aquatic Acute: 1: H400; Informations supplémentaires de l'étiquette: EUH071; Limite de concentration spécifique : Sensibilisant de la peau Sous-catégorie 1A, >= 0,0015 %; Toxicité aiguë, orale: DL 50: 120 mg/kg Toxicité aiguë, inhalation: CL 50: 0,11 mg/l	Aucun(e).

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications, el que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

	<p>Toxicité aiguë, cutanée: DL 50: 242 mg/kg</p>	
du 1,2-benzisothiazole-3(2H)-one	<p>Classification: Acute Tox.: 2: H330; Acute Tox.: 4: H302; Skin Irrit.: 2: H315; Eye Dam.: 1: H318; Skin Sens.: 1A: H317; Aquatic Acute: 1: H400; Aquatic Chronic: 1: H410;</p> <p>Limite de concentration spécifique : Sensibilisant de la peau Sous-catégorie 1A, >= 0,036 %;</p> <p>Toxicité aiguë, orale: ETA: 450 mg/kg</p> <p>Toxicité aiguë, inhalation: ETA: 0,21 mg/l</p>	Aucun(e).
mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1)	<p>Classification: Eye Dam.: 1: H318; Skin Corr.: 1C: H314; Skin Sens.: 1A: H317; Acute Tox.: 2: H310; Acute Tox.: 3: H301; Acute Tox.: 2: H330; Aquatic Acute: 1: H400; Aquatic Chronic: 1: H410;</p> <p>Informations supplémentaires de l'étiquette: EUH071;</p> <p>Limite de concentration spécifique : Lésions oculaires graves Catégorie 1, >= 0,6 %; Irritation oculaire Catégorie 2, 0,06 - < 0,6 %; Irritation cutanée Catégorie 2, 0,06 - < 0,6 %; Sensibilisant de la peau Sous-catégorie 1A, >= 0,0015 %; Corrosion cutanée Sous-catégorie 1C, >= 0,6 %;</p> <p>Toxicité aiguë, orale: DL 50: 200 mg/kg</p> <p>Toxicité aiguë, inhalation: CL 50: 0,33 mg/l</p> <p>Toxicité aiguë, cutanée: DL50: 141 mg/kg</p>	Note B

CLP: Règlement n° 1272/2008

Le texte intégral de toutes les phrases H est présenté dans la rubrique 16.

RUBRIQUE 4 — Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

Informations générales:	Consulter un médecin en cas de symptômes.
Inhalation:	Transporter à l'air frais.
Contact avec la Peau:	Détruire les chaussures contaminées ou les nettoyer à fond. Enlever immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés, et laver la peau au savon et à grande eau. En cas d'irritation cutanée ou de réaction allergique cutanée, consulter un médecin.
Contact oculaire:	Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau.
Ingestion:	Rincer soigneusement la bouche.
Protection individuelle des secouristes:	ATTENTION! Le personnel de premiers secours doit prendre des précautions adéquates pour assurer sa propre sécurité pendant l'opération de sauvetage. Voir l'équipement de protection individuelle à la Section 8.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications, et que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

Symptômes: Voir également la rubrique 11 pour en savoir davantage sur les dangers pour la santé.

Dangers: Voir également la rubrique 11 pour en savoir davantage sur les dangers pour la santé.

4.3 Indication d'un besoin médical immédiat et traitement spécial requis

Traitement: Traiter les symptômes.

RUBRIQUE 5 — Mesures de lutte contre l'incendie

Dangers d'Incendie Généraux: Aucun risque exceptionnel d'incendie et d'explosion.

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés: En cas d'incendie, utiliser de la mousse, du dioxyde de carbone, de la poudre sèche ou une brume d'eau.

Moyens d'extinction inappropriés: Ne pas lutter contre l'incendie au jet d'eau pour ne pas propager les flammes.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange: En cas d'incendie, des gaz dangereux pour la santé peuvent se former.

5.3 Conseils aux pompiers

Procédures spéciales de lutte contre l'incendie: Aucune information disponible.

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu: Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection complète en cas d'incendie.

RUBRIQUE 6 — Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence: Voir l'équipement de protection individuelle à la Section 8. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter les vêtements de protection appropriés. Maintenir à distance le personnel non autorisé. Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Assurer une ventilation efficace.

6.1.1 Pour les non-secouristes: Porter un équipement de protection individuelle.

6.1.2 Pour les secouristes: Prévenir tout le monde des dangers potentiels et évacuer si nécessaire. Porter un équipement de protection individuelle.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement: Éviter le rejet dans l'environnement. Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger. Ne pas contaminer les sources d'eau ou les égouts. Le responsable Environnement doit être avisé de tout déversement important.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications, et que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

- 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:** Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger. Arrêter le débit de matière, si ceci est sans risque. Déversements mineurs : Absorber le déversement avec de la vermiculite ou toute autre matière inerte, puis placer dans un récipient à déchets chimiques. Les récipients contenant la matière déversée doivent être correctement étiquetés avec mention du contenu et les symboles de danger appropriés. Nettoyer à fond la surface pour éliminer toute contamination résiduelle. Déversements importants : Établir une digue autour de grands déversements pour élimination ultérieure.
- 6.4 Référence à d'autres rubriques:** Voir l'équipement de protection individuelle à la Section 8. Pour l'élimination des déchets, voir la section 13 de la FDS.

RUBRIQUE 7 — Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Mesures techniques (par exemple ventilation localisée et générale):** Assurer une ventilation efficace.
- Conseil de manipulation en toute sécurité:** Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Se laver les mains soigneusement après manipulation.
- Mesures à prendre pour éviter le contact:** Contact avec des matières incompatibles.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

- Conditions d'un stockage sûr:** Conserver à l'écart des matières incompatibles. Entreposer dans un endroit frais, sec et aéré, dans des récipients d'origine bien fermés.
- Matériaux d'emballage sûrs:** Matériaux appropriés: Conserver dans le récipient d'origine.

- 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s):** Applications industrielles uniquement

RUBRIQUE 8 — Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs Limites d'Exposition Professionnelle

Aucun des composants ne fait l'objet d'une limite d'exposition.

Valeurs Limites Biologiques

Aucune limite d'exposition biologique n'est indiquée pour ce ou ces composants.

Valeurs de DNEL

Composant critique	Type	Voie d'exposition	Avertissements sanitaires	Remarques
du 2-méthyl-2H-isothiazole-3-one	Travailleurs	Inhalation	Locale, long terme; 0,021 mg/m3	irritation des voies respiratoires
	Travailleurs	Inhalation	Locale, court terme; 0,043 mg/m3	irritation des voies respiratoires
	Population en général	Inhalation	Locale, long terme; 0,021 mg/m3	irritation des voies respiratoires

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications, et que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

	Population en général	Yeux	effet local;	Danger élevé (pas de seuil dérivé)
	Population en général	Oral.e.aux.es	Systémique, à long terme; 0,027 mg/kg	Toxicité à doses répétées
	Population en général	Oral.e.aux.es	Systémique, à court terme; 0,053 mg/kg	Toxicité à doses répétées
	Travailleurs	Yeux	effet local;	Danger élevé (pas de seuil dérivé)
	Population en général	Inhalation	Locale, court terme; 0,043 mg/m3	irritation des voies respiratoires
du 1,2-benzisothiazole-3(2H)-one	Population en général	Cutané	Systémique, à long terme; 0,345 mg/kg	Toxicité à doses répétées
	Population en général	Inhalation	Systémique, à long terme; 1,2 mg/m3	Toxicité à doses répétées
	Travailleurs	Yeux	effet local;	Risque moyen (pas de seuil dérivé)
	Travailleurs	Cutané	Systémique, à long terme; 0,966 mg/kg	Toxicité à doses répétées
	Travailleurs	Inhalation	Systémique, à long terme; 6,81 mg/m3	Toxicité à doses répétées
	Population en général	Yeux	effet local;	Risque moyen (pas de seuil dérivé)
mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1)	Travailleurs	Yeux	effet local;	Danger élevé (pas de seuil dérivé)
	Population en général	Oral.e.aux.es	Systémique, à court terme; 0,11 mg/kg	Toxicité à doses répétées
	Population en général	Yeux	effet local;	Danger élevé (pas de seuil dérivé)
	Population en général	Inhalation	Locale, long terme; 0,02 mg/m3	Toxicité à doses répétées
	Population en général	Inhalation	Locale, court terme; 0,04 mg/m3	Toxicité à doses répétées
	Travailleurs	Inhalation	Locale, long terme; 0,02 mg/m3	Toxicité à doses répétées
	Travailleurs	Inhalation	Locale, court terme; 0,04 mg/m3	Toxicité à doses répétées
	Population en général	Oral.e.aux.es	Systémique, à long terme; 0,09 mg/kg	Toxicité à doses répétées

Valeurs de PNEC

Composant critique	Milieu environnemental	Valeurs de PNEC	Remarques
du 2-méthyl-2H-isothiazole-3-one	Terre	0,047 mg/kg	Terre
	Station d'épuration des eaux usées	0,23 mg/l	
	Aquatique (eau de mer)	3,39 µg/l	
du 1,2-benzisothiazole-3(2H)-one	Aquatique (eau douce)	3,39 µg/l	
	Sédiments marins	0,00499 mg/kg	
	Aquatique (eau de mer)	0,403 µg/l	
	Terre	3 mg/kg	Terre
	sédiment d'eau douce	0,0499 mg/kg	
mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1)	Station d'épuration des eaux usées	1,03 mg/l	
	Aquatique (eau douce)	4,03 µg/l	
	Station d'épuration des eaux usées	0,23 mg/l	
	Sédiments marins	0,027 mg/kg	
	Aquatique (eau douce)	3,39 µg/l	
	Aquatique (eau de mer)	3,39 µg/l	
	Terre	0,01 mg/kg	Terre
	sédiment d'eau douce	0,027 mg/kg	

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications, el que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles Techniques Appropriés:

Assurer une ventilation efficace.

Méthodes de surveillance:

BS EN 14042:2003: Atmosphères des lieux de travail - Guide pour l'application et l'utilisation de procédures et de dispositifs permettant d'évaluer l'exposition aux agents chimiques et biologiques

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle (EPI)

Informations générales:

Suivre les instructions de formation lors de la manipulation de cette matière. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Choisir l'équipement de protection conformément aux normes CEN en vigueur et en coopération avec le fournisseur de l'équipement de protection.

Protection des yeux/du visage:

Lunettes de sécurité à protection intégrale. EN 166.

Protection des Mains:

Porter des gants de protection en cas de risque de contact direct ou d'éclaboussures.(EN374), Porter des gants de protection chimique en cas de contact prolongé ou répété., Caoutchouc butyle (EN374), Épaisseur du gant: > 0,35 mm, Temps de pénétration: > 240 min, Risque d'éclaboussures :, Caoutchouc nitrile., Les gants les plus appropriés sont ceux en nitrile, mais le liquide peut pénétrer dans les gants. Par conséquent, il faut changer de gants souvent., Trouver le gant le plus approprié en concertation avec le fournisseur des gants, qui peut indiquer le délai de rupture de la matière constitutive du gant.

Protection de la peau et du corps:

Vêtements de sécurité : vêtements de protection à manches longues EN13688

Protection respiratoire:

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié (EN14387). Demander l'avis du superviseur le plus proche.

Mesures d'hygiène:

Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Éviter le contact avec la peau. Se conformer aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle.

Contrôles environnementaux:

Ne pas jeter les résidus à l'égout.

RUBRIQUE 9 — Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

État: liquide

Forme: liquide

Couleur: Jaune pâle

Odeur: Caractéristique

Seuil olfactif: Aucune information disponible.

Point de congélation: < 32 °F/< 0 °C

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications, et que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

Point d'ébullition:	> 212 °F/> 100 °C
Inflammabilité:	Non inflammable
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité	
Limites d'explosivité - supérieure:	Aucune information disponible.
Limites d'explosivité - inférieure:	Aucune information disponible.
Point d'éclair:	non applicable solution aqueuse.
Auto-inflammation:	Non applicable solution aqueuse.
Température de décomposition:	Aucune information disponible.
pH:	9,5 (77 °F/25 °C)
Viscosité	
Viscosité, dynamique:	1,32 mPa.s
Viscosité, cinématique:	1,3 mm ² /s
Durée d'écoulement:	Aucune information disponible.
Solubilités	
Solubilité dans l'eau:	soluble
Solubilité (autre):	Aucune information disponible.
Taux de dissolution:	Aucune information disponible.
Coefficient de partition (n-octanol/eau):	Non applicable Mélange
Stabilité de la dispersion:	Aucune information disponible.
Pression de vapeur:	23 hPa (68 °F/20 °C)
Densité relative:	1,006 (68 °F/20 °C)
Densité:	Aucune information disponible.
Densité apparente:	Aucune information disponible.
Densité de vapeur relative:	Aucune information disponible.
Caractéristiques de la particule	
Granulométrie:	Aucune information disponible.
Répartition de la taille des particules:	Aucune information disponible.
Empoussiérage:	Aucune information disponible.
Surface spécifique:	Aucune information disponible.
Charge de surface/Potentiel zêta:	Aucune information disponible.
Evaluation:	Aucune information disponible.
Forme:	Aucune information disponible.
Crystallinité:	Aucune information disponible.
Traitement de surface:	Aucune information disponible.

9.2 Autres informations

Teneur en COV: Directive 1999/13/CE: 0 g/l ~0 % (calculé)

RUBRIQUE 10 — Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité: Ce produit est stable dans des conditions normales.

10.2 Stabilité chimique: Ce produit est stable dans des conditions normales.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications, el que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

10.3	Possibilité de réactions dangereuses:	Non connu.
10.4	Conditions à éviter:	Éviter tout chauffage ou contamination.
10.5	Matières incompatibles:	Aucuns connus.
10.6	Produits de décomposition dangereux:	En cas d'échauffement et d'incendie, des vapeurs/gaz nocifs peuvent se produire.

RUBRIQUE 11 — Informations toxicologiques

Informations sur les voies d'exposition probables

Inhalation:	L'inhalation est la principale voie d'exposition. À concentration élevée, les vapeurs, émanations ou brouillards peuvent être irritants pour le nez, la gorge et les muqueuses.
Contact avec la Peau:	Peut provoquer une allergie cutanée.
Contact oculaire:	Le contact oculaire est possible ; il doit être évité.
Ingestion:	Peut être ingéré par accident. L'ingestion peut provoquer irritation et malaises.

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Ingestion

Produit: Non classé comme présentant une toxicité aiguë d'après les données disponibles.

Composants:

du 2-méthyl-2H-isothiazole-3-one	DL 50 (Rat): 120 mg/kg selon une ligne directrice spécifique, Étude clé
du 1,2-benzisothiazole-3(2H)-one	ETA: 450 mg/kg
mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1)	DL 50 (Rat): 200 mg/kg Étude clé DL50 (Rat): 64 - 66 mg/kg

Contact avec la peau

Produit: Non classé comme présentant une toxicité aiguë d'après les données disponibles.

Composants:

du 2-méthyl-2H-isothiazole-3-one	DL 50 (Rat): 242 mg/kg selon une ligne directrice spécifique, Résultat expérimental, étude clé
du 1,2-benzisothiazole-3(2H)-one	DL (Rat): > 2.000 mg/kg DL 50 (Rat): > 2.000 mg/kg selon une ligne directrice spécifique, Résultat expérimental, étude clé
mélange de: 5-chloro-	DL50 (Rat): 141 mg/kg

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications, el que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1) DL50 (Lapin): 87 mg/kg

Inhalation

Produit: Non classé comme présentant une toxicité aiguë d'après les données disponibles.

Composants:

du 2-méthyl-2H-isothiazole-3-one CL 50 (Rat, 4 h): 0,11 mg/l Aérosol, Étude clé

du 1,2-benzisothiazole-3(2H)-one ETA: 0,21 mg/l Poussières ou brouillards

mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; CL 50 (Rat, 4 h): 0,33 mg/l Aérosol

2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1) CL 50 (Rat, 4 h): 0,31 mg/l

Toxicité à dose répétée

Produit: Aucune information disponible.

Composants:

du 2-méthyl-2H-isothiazole-3-one NOAEL (Dose sans effet toxique observé) (Rat(Féminin, Masculin), Oral.e.aux.es, 3 Months): 24,6 mg/kg

NOAEL (Dose sans effet toxique observé) (Rat(Féminin, Masculin), Oral.e.aux.es, 3 Months): 19 mg/kg

du 1,2-benzisothiazole-3(2H)-one NOAEL (Dose sans effet toxique observé) (Rat(Féminin, Masculin), Oral.e.aux.es, 90 d): 69 mg/kg

mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; Aucune information disponible.

2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1)

Corrosion ou Irritation de la Peau:

Produit: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Composants:

du 2-méthyl-2H-isothiazole-3-one Aucune information disponible.

du 1,2-benzisothiazole-3(2H)-one Aucune information disponible.

mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; Aucune information disponible.

2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications, et que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

Blessure ou Irritation

Grave des Yeux:

Produit: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Composants:

du 2-méthyl-2H-isothiazole-3-one Aucune information disponible.

du 1,2-benzisothiazole-3(2H)-one Aucune information disponible.

mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1) Aucune information disponible.

Sensibilisation

Respiratoire ou Cutanée:

Produit: Peut provoquer une allergie cutanée.

Composants:

du 2-méthyl-2H-isothiazole-3-one Aucune information disponible.

du 1,2-benzisothiazole-3(2H)-one Sensibilisation cutanée :, in vivo (Cochon d'Inde): Sensibilisant
Aucune information disponible.

mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1)

Mutagenicité des Cellules Germinales

Produit: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

In vitro

Composants:

du 2-méthyl-2H-isothiazole-3-one Aucune information disponible.

du 1,2-benzisothiazole-3(2H)-one Aucune information disponible.

mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1) Aucune information disponible.

In vivo

Composants:

du 2-méthyl-2H-isothiazole-3-one Aucune information disponible.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications, et que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

du 1,2-benzisothiazole-3(2H)-one Aucune information disponible.

mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1) Aucune information disponible.

Cancérogénicité

Produit:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Composants:

du 2-méthyl-2H-isothiazole-3-one Aucune information disponible.

du 1,2-benzisothiazole-3(2H)-one Aucune information disponible.

mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1) Aucune information disponible.

Toxicité pour la reproduction

Produit:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Composants:

du 2-méthyl-2H-isothiazole-3-one Aucune information disponible.

du 1,2-benzisothiazole-3(2H)-one Aucune information disponible.

mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1) Aucune information disponible.

Toxicité Spécifique au Niveau de l'Organe Cible- Exposition Unique

Produit:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Composants:

du 2-méthyl-2H-isothiazole-3-one Aucune information disponible.

du 1,2-benzisothiazole-3(2H)-one Aucune information disponible.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications, el que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1) Aucune information disponible.

Toxicité Spécifique au Niveau de l'Organe Cible- Expositions répétées

Produit: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Composants:

du 2-méthyl-2H-isothiazole-3-one Aucune information disponible.
 du 1,2-benzisothiazole-3(2H)-one Aucune information disponible.
 mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1) Aucune information disponible.

Risque d'Aspiration

Produit: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Composants:

du 2-méthyl-2H-isothiazole-3-one Aucune information disponible.
 du 1,2-benzisothiazole-3(2H)-one Aucune information disponible.
 mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1) Aucune information disponible.

11.2 Informations sur les dangers pour la santé

Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.;

Composants:

du 2-méthyl-2H-isothiazole-3-one Aucune information disponible.
 du 1,2-benzisothiazole-3(2H)-one Aucune information disponible.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications, el que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-methyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1) Aucune information disponible.

RUBRIQUE 12 — Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aiguë

Remarques:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Poisson

Produit: Aucune information disponible.

Composants

du 2-méthyl-2H-isothiazole-3-one CL 50 (Oncorhynchus mykiss, 96 h): 4,77 mg/l (Intermédiaire)

du 1,2-benzisothiazole-3(2H)-one CL 50 (Oncorhynchus mykiss, 96 h): 2,15 mg/l (Statique)

mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-methyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1) Aucune information disponible.

Invertébrés Aquatiques

Produit: Aucune information disponible.

Composants

du 2-méthyl-2H-isothiazole-3-one Aucune information disponible.

du 1,2-benzisothiazole-3(2H)-one CE50 (Daphnia magna, 48 h): 2,9 mg/l (Statique) Résultat expérimental, étude clé

mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-methyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1) Aucune information disponible.

Toxicité pour les plantes aquatiques

Produit: Aucune information disponible.

Composants

du 2-méthyl-2H-isothiazole-3-one Aucune information disponible.

du 1,2-benzisothiazole- Aucune information disponible.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications, el que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

3(2H)-one
mélange de: 5-chloro-2-
méthyl-2H-isothiazol-3-
one [No. CE 247-500-7];
2-méthyl-2H-isothiazol-3-
one [No. CE 220-239-6]
(3:1) Aucune information disponible.

Toxicité pour les microorganismes

Produit: Aucune information disponible.

Composants

du 2-méthyl-2H-
isothiazole-3-one Aucune information disponible.
du 1,2-benzisothiazole-
3(2H)-one Aucune information disponible.
mélange de: 5-chloro-2-
méthyl-2H-isothiazol-3-
one [No. CE 247-500-7];
2-méthyl-2H-isothiazol-3-
one [No. CE 220-239-6]
(3:1) Aucune information disponible.

Toxicité chronique

Remarques:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Poisson

Produit: Aucune information disponible.

Composants

du 2-méthyl-2H-
isothiazole-3-one NOEL (Oncorhynchus mykiss): 4,93 mg/l (Intermédiaire) résultat
expérimental
du 1,2-benzisothiazole-
3(2H)-one Aucune information disponible.
mélange de: 5-chloro-2-
méthyl-2H-isothiazol-3-
one [No. CE 247-500-7];
2-méthyl-2H-isothiazol-3-
one [No. CE 220-239-6]
(3:1) Aucune information disponible.

Invertébrés Aquatiques

Produit: Aucune information disponible.

Composants

du 2-méthyl-2H-
isothiazole-3-one Aucune information disponible.
du 1,2-benzisothiazole-
3(2H)-one Aucune information disponible.
mélange de: 5-chloro-2-
méthyl-2H-isothiazol-3-
one [No. CE 247-500-7];

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications, et que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6]
(3:1)

Toxicité pour les plantes aquatiques

Produit: Aucune information disponible.

Composants

du 2-méthyl-2H-isothiazole-3-one Aucune information disponible.

du 1,2-benzisothiazole-3(2H)-one Aucune information disponible.

mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1) Aucune information disponible.

12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradation

Produit: Aucune information disponible.

Composants

du 2-méthyl-2H-isothiazole-3-one Aucune information disponible.

du 1,2-benzisothiazole-3(2H)-one (63 d): 85 % Détecté dans l'eau. Résultat expérimental, étude clé

mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1) Aucune information disponible.

Rapport DBO/DCO

Produit Aucune information disponible.

Composants

du 2-méthyl-2H-isothiazole-3-one Aucune information disponible.

du 1,2-benzisothiazole-3(2H)-one Aucune information disponible.

mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1) Aucune information disponible.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Produit: Aucune information disponible.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications, el que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

Composants

du 2-méthyl-2H-isothiazole-3-one Aucune information disponible.

du 1,2-benzisothiazole-3(2H)-one Lepomis macrochirus, Facteur de Bioconcentration (BCF): 6,62 Aquatic sediment Résultat expérimental, étude clé

mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-methyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1) Aucune information disponible.

12.4 Mobilité dans le sol

Produit: Aucune information disponible.

Composants

du 2-méthyl-2H-isothiazole-3-one Aucune information disponible.

du 1,2-benzisothiazole-3(2H)-one Aucune information disponible.

mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-methyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1) Aucune information disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit: Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus. Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Composants

du 2-méthyl-2H-isothiazole-3-one Aucune information disponible.

du 1,2-benzisothiazole-3(2H)-one Aucune information disponible.

mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-methyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1) Aucune information disponible.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications, et que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

Produit: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Composants:
 du 2-méthyl-2H-isothiazole-3-one Aucune information disponible.
 du 1,2-benzisothiazole-3(2H)-one Aucune information disponible.
 mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1) Aucune information disponible.

12.7 Autres effets néfastes: Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13 — Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Informations générales: Considérations relatives à l'élimination (y compris l'élimination des récipients ou emballages contaminés) Éliminer les déchets dans une installation de traitement et d'élimination des déchets appropriée conformément aux lois et aux réglementations en vigueur et en fonction des caractéristiques du produit au moment de l'élimination.

Méthodes d'élimination: Rincer avant élimination. Éliminer auprès d'un organisme homologué.

Étant donné que les récipients contiennent des résidus du produit, respecter les avertissements sur l'étiquette même après avoir vidé le récipient.

Emballages Contaminés: Éliminer les rejets et les déchets conformément aux réglementations établies par les autorités locales.

RUBRIQUE 14 — Informations relatives au transport

ADR

- 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification: Non réglementé.
- 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU: Non réglementé.
- 14.3 Classe(s) de danger pour le transport Non réglementé.
- 14.4 Groupe d'emballage: Non réglementé.
- 14.5 Dangers pour l'environnement: Non réglementé.
- 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: Non réglementé.

RID

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications, et que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification:	Non réglementé.
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU:	Non réglementé.
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Non réglementé.
14.4 Groupe d'emballage:	Non réglementé.
14.5 Dangers pour l'environnement:	Non réglementé.
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	Non réglementé.

ADN

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification:	Non réglementé.
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU:	Non réglementé.
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Non réglementé.
14.4 Groupe d'emballage:	Non réglementé.
14.5 Dangers pour l'environnement:	Non réglementé.
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	Non réglementé.

IMDG

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification:	Non réglementé.
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU:	Non réglementé.
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Non réglementé.
14.4 Groupe d'emballage:	Non réglementé.
14.5 Dangers pour l'environnement:	Non réglementé.
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	Non réglementé.

IATA

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification:	Non réglementé.
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU:	Non réglementé.
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Non réglementé.
14.4 Groupe d'emballage:	Non réglementé.
14.5 Dangers pour l'environnement:	Non réglementé.
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	Non réglementé.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI: non applicable

RUBRIQUE 15 — Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:

Règlements UE

UE. Liste des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (SVHC),

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications, el que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

REACH: Aucun présent ou aucun présent dans des quantités réglementées.

RÈGLEMENT (CE) No 1907/2006 (REACH), ANNEXE XIV LISTE DES SUBSTANCES SOUMISES À AUTORISATION: Aucun présent ou aucun présent dans des quantités réglementées.

Substances soumises à des restrictions de mise sur le marché et d'utilisation selon l'annexe XVII de REACH de l'UE:

Désignation chimique	N° CAS	Numéro sur la liste
du 2-méthyl-2H-isothiazole-3-one	2682-20-4	75, 75, 3
du 1,2-benzisothiazole-3(2H)-one	2634-33-5	3, 75, 75
Hydroxyde de potassium	1310-58-3	75, 3
mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-methyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1)	55965-84-9	75, 75, 3

Règlement 2024/590/CE relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, Annexe I, Substances réglementées: Aucun présent ou aucun présent dans des quantités réglementées.

Règlement (CE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (refonte), et ses modifications: Aucun présent ou aucun présent dans des quantités réglementées.

UE. Directive 2010/75/UE relative aux émissions industrielles (prévention et réduction intégrées de la pollution), Annexe II, L 334/17:

Désignation chimique	N° CAS
Triéthanolamine	102-71-6
du 2-méthyl-2H-isothiazole-3-one	2682-20-4
du 1,2-benzisothiazole-3(2H)-one	2634-33-5
mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-methyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1)	55965-84-9

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 1 et ses modifications: Aucun présent ou aucun présent dans des quantités réglementées.

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 2 et ses modifications: Aucun présent ou aucun présent dans des quantités réglementées.

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 3 et ses modifications: Aucun présent ou aucun présent dans des quantités réglementées.

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe V et ses modifications: Aucun présent ou aucun présent dans des quantités réglementées.

Directive 2004/37/CE concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérigènes ou mutagènes au travail.: Aucun présent ou aucun présent dans des quantités réglementées.

Directive 92/85/CEE concernant la mise en oeuvre de mesures visant à promouvoir l'amélioration de

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications, el que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

la sécurité et de la santé des travailleuses enceintes, accouchées ou allaitantes au travail.: Aucun présent ou aucun présent dans des quantités réglementées.

Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 relative à la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses, Annexe I, telle que modifiée: Aucun présent ou aucun présent dans des quantités réglementées.

RÈGLEMENT (CE) No 166/2006 concernant la création d'un registre européen des rejets et des transferts de polluants, ANNEXE II: Polluants:

Désignation chimique	N° CAS	Concentration
Nitrate de sodium	7631-99-4	0 - <0,1%

Directive 98/24/CEE concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail:

Désignation chimique	N° CAS	Concentration
du 2-méthyl-2H-isothiazole-3-one	2682-20-4	0 - <0,1%
du 1,2-benzisothiazole-3(2H)-one	2634-33-5	0 - <0,1%
Hydroxyde de potassium	1310-58-3	0 - <0,1%
mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-methyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1)	55965-84-9	0 - <0,1%

UE. Précurseurs d'explosifs soumis à des restrictions : Annexe I, Règlement 2019/1148/UE sur les précurseurs d'explosifs (EUEXPL1D): Aucun présent ou aucun présent dans des quantités réglementées.

UE. Précurseurs d'explosifs à déclarer (annexe II), Règlement 2019/1148/UE sur les précurseurs d'explosifs (EUEXPL2D): Aucun présent ou aucun présent dans des quantités réglementées.

UE. Précurseurs d'explosifs à déclarer (annexe II), Règlement 2019/1148/UE sur les précurseurs d'explosifs (EUEXPL2L): Aucun présent ou aucun présent dans des quantités réglementées.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

L'évaluation de la sécurité chimique a été mise en œuvre.

RUBRIQUE 16 — Autres informations

Date de la première version du rapport: 26.06.2023

Date de génération: 26.02.2026

Version n°: 1.2

Abréviations et acronymes:

ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
ADNR	Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par la Rhin
AGW	Arbeitsplatzgrenswerte (DE)
ATEmix	Acute toxicity estimate of the mixture
CLP	Classification, Labelling and Packaging of substances and mixtures
CMR	carcinogenicity, mutagenicity and toxicity for reproduction
DNEL	Derived No Effect Level

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications, et que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

EC0	Effective Concentration 0%
EC5	Effective Concentration 5%
EC10	Effective Concentration 10%
EC50	Median Effective Concentration
EC100	Effective Concentration 100%
EH40 WEL	Workplace Exposure Limit (GB)
IATA	International Air Transport Association
ICAO	International Civil Aviation Organization
IC50	inhibitory concentration 50%
IMDG	International Maritime Dangerous Goods
IMO	International Maritime Organization
IUCLID	International Uniform Chemical Information Database
LC50	Lethal Concentration 50%
LC100	Lethal Concentration 100%
LOAEL	Lowest Observed Adverse Effect Level
LDL0	Lethal Dose (minimum found to be lethal)
LD50	Lethal Dose 50%
MAC	Maximaal Aanvaardbare Concentratie (NL)
MAK	Maximale Arbeitsplatz-Konzentration
NOAEL	No Observed Adverse Effect Level
NOEL	No Observed Effect Level
NOEC	No Observed Effect Concentration
OEL	Occupational Exposure Limit
PBT	Persistent, Bioaccumulative and Toxic substance
PNEC	Predicted No Effect Concentration
REACH	Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals
RID	Regulations concerning the International Transport of Dangerous Goods by Rail
STEL	Short Term Exposure Limit
TLV	Threshold Limit Value
TRGS900	Arbeitsplatzgrenswerte (DE)
TWA	Time Weighted Average
VOC	Volatile Organic Compound
vPvB	very Persistent and very Bioaccumulative substance

Notes:

mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1)	Note B	Certaines substances (acides, bases, etc.) sont mises sur le marché en solutions aqueuses à des concentrations diverses et ces solutions nécessitent dès lors une classification et un étiquetage différents, car les dangers qu'elles présentent varient en fonction de la concentration. Dans la troisième partie, les entrées accompagnées de la note B ont une dénomination générale du type "acide nitrique...%". Dans ces cas-là, le fournisseur doit indiquer sur l'étiquette la concentration de la solution en pourcentage. Sauf indication contraire, le pourcentage de concentration est toujours sur la base d'un calcul poids/poids.
---	--------	---

Principales références de la littérature et sources de données:

Fiche de données de sécurité du fournisseur.
ECHA

Texte des mentions dans les sections 2 et 3

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications, et que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

H301	Toxique en cas d'ingestion.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H310	Mortel par contact cutané.
H311	Toxique par contact cutané.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H330	Mortel par inhalation.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Informations de formation: Suivre les instructions de formation lors de la manipulation de cette matière.

Autres informations: Les fiches de données de sécurité (FDS) sont uniquement mises à jour si leur contenu change. Ainsi, une fiche de données de sécurité peut rester valide même si elle a été créée depuis longtemps.

Avis de non-responsabilité: Ces informations sont fournies sans garantie et sont censées être exactes. Les informations doivent fournir la base d'une détermination indépendante des méthodes pour assurer la sécurité des travailleurs et l'environnement.